

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEEES 150-G Habilitation des représentants du Département de Paris à statuer l'absorption de l'association Maison de l'emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est, à statuer sur les statuts modifiés de l'association PLIE Paris Nord Est.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, habilite les représentants du Département de Paris à statuer sur l'absorption de l'association Maison de l'emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise les représentants du Département de Paris siégeant à l'assemblée générale de l'association Maison de l'Emploi de Paris à statuer sur l'absorption de cette dernière par l'association PLIE Paris Nord Est et à statuer sur le projet des statuts modifiés, sur la base des documents (traité de fusion et projets de statuts) ci-joints..

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise les représentants du Département de Paris siégeant à l'assemblée générale de l'association PLIE Paris Nord Est à statuer sur l'absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est et à statuer sur le projet des statuts modifiés, sur la base des documents (traité de fusion et projets de statuts) ci-joints.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO